

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE**

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 13 avril 2017 à 19h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irénée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

Cette session fut convoquée par le maire afin de traiter des sujets ci-après mentionnés. L'avis de convocation a été remis par courrier, par courriel ou en main propre à **chaque** membre du conseil municipal. L'ordre du jour est le suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Modification règlement 2016-11 – Règlement d'emprunt
4. Avis de motion règlement 2017-03 – Abrogeant le règlement 2017-01 – Règlement d'emprunt
5. Levée de l'assemblée

SONT PRÉSENTS : MESDAMES : Edes Berger, Géraldine Chrétien et Gilberte Potvin

 MONSIEUR : Roger Durette

ABSENTE : Mme Charline Chabot

Ainsi que Mme Valérie Potvin, directrice générale.

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

60-04-2017 : OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la réunion. Et d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Accepté par _____ maire.

61-04-2017 : MODIFICATION RÈGLEMENT 2016-11 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville modifie le règlement 2016-11 – Règlement d'emprunt, comme suit :

En ajoutant l'article 4, qui avait été retiré du règlement par l'adoption de la résolution 06-01-2017:

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Accepté par _____ maire.

62-04-2017 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-03 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2017-01 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Avis de motion est donné par Mme Géraldine Chrétien, conseillère, voulant que lors d'une prochaine séance du conseil, soit présenté le règlement numéro 2017-03 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection sur le rang 6 Sud. Ce règlement abroge le règlement d'emprunt 2017-01.

Accepté par _____ maire.

63-04-2017 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 10 min.

Martin Landry
Maire

Valérie Potvin
Directrice-Générale & Secrétaire trésorière